

ANNEXE 9 – COMPLEMENT ANALYSE DES INCIDENCES ET MESURES

Les principaux risques environnementaux liés au curage de la retenue de Fraïsse sont :

- La dégradation de la qualité d'eau (baisse d'oxygène, augmentation forte des Matières en Suspension et augmentation de la concentration en ammoniac) à l'aval du barrage. Cette dégradation est principalement liée à la reprise des sédiments de la retenue.
- Le colmatage des habitats aquatiques en aval par dépôt des sédiments remobilisé lors du curage.
- La destruction des arbres habitats pour la population de Rosalie des Alpes
- La destruction des plantes hôtes pour l'Azuré du serpolet.

Pour éviter des risques liés à l'avenir des sédiments extraits il a été choisi de travailler une solution locale permettant une valorisation directe.

Les anciennes plateformes de travaux situées à l'entrée du site présentent aujourd'hui un intérêt limité pour leur qualité écologique et pour les usages.

Les sédiments extraits de la retenue vont permettre de renaturer cette zone, une étude paysagère est en cours intégrant la mairie de Fraïsse sur Agout pour concilier une restauration écologique et une amélioration de la qualité des usages.

Pour les risques liés à la dégradation de la qualité des eaux et le colmatage en aval :

Le curage de la retenue de Fraïsse aurait pu être réalisé avec un pompage des sédiments et un renvoi de ceux-ci dans le milieu aval mais cette solution a été écartée car l'apport dans le milieu aval de ces matériaux (sables et limons) ne semblait pas intéressant pour le cours d'eau. Etant donné le peu de place disponible et l'accès très compliqué au plan d'eau le pompage décantation n'a pas été retenu non plus.

La vidange préalable classique en utilisant la vanne de fond n'a pas été retenue pour éviter l'érosion de sédiments et leur transfert en aval.

Le choix de la mise en place du batardeau en milieu de retenue vise à limiter les interventions en queue de retenue qui présente des milieux intéressants qu'il convient de préserver.

Phasage de l'opération retenu pour limiter les risques :

1. Réalisation du batardeau aval ; pour créer une décantation en sécurité
2. Abaissement de la retenue à CME (781,67 m NFO) ;
3. Réalisation de la piste d'accès amont ;
4. Dérivation du débit entrant par pompage (jusqu'à l'aval du batardeau aval) ;
5. Réalisation du batardeau amont ;
6. Vidange de la retenue par pompage pour éviter l'ouverture de la vanne de fond et récupération des poissons
7. Mise en place du système de dérivation gravitaire des débits ;
8. Curage de la retenue et adaptation du dispositif de Qr ;
9. Repli du batardeau amont et du système de dérivation, ouverture de la vanne de fond et passage des débits ;
10. Fermeture Vanne de fond et remplissage de la retenue en maintenant le débit réservé.

Suivi de la qualité des eaux

Pour s'assurer que les mesures d'évitement fonctionnent, un suivi sera mis en place en aval avec une station mutliparamètres et un préleveur automatique pendant tout le curage.

La station sera interrogeable à distance et permettra via des alarmes d'alerter les intervenants d'une évolution de la qualité des eaux pouvant ainsi conduire à modifier le déroulement du chantier.

Les paramètres suivis seront principalement les MES et l'oxygène dissous.

Pour les risques liés à la dégradation des habitats et espèces hôtes des espèces protégées :

1. Pour les habitats hôtes de la Rosalie un tracé au sein de la hêtraie visera à éviter les individus arborés identifiés comme sensibles. Le tracé de la piste sera réalisé pour que le minimum d'arbres soient impactés
2. Pour l'Azuré du serpolet, afin de préserver le cycle biologique de l'espèce, en particulier la phase de reproduction, la mise en place d'un espace de défend temporaire sur cette zone sera mise en place.